

Arrêt du Tribunal de première instance du 10 décembre 2008 — Vitro Corporativo/OHMI — VKR Holding (Vitro)

(Affaire T-295/07) ⁽¹⁾

(«Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative Vitro — Marque communautaire verbale antérieure VITRAL — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94»)

(2009/C 32/59)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Vitro Corporativo, SA de CV (Garza García, Nuevo León, Mexique) (représentant: J. Botella Reyna, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: J. Laporta Insa, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: VKR Holding A/S (Søborg, Danemark)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 31 mai 2007 (affaire R 1640/2006-2) relative à une procédure d'opposition entre VKR Holding A/S et Vitro Corporativo, SA de CV.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Vitro Corporativo, SA de CV est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 235 du 6.10.2007.

Arrêt du Tribunal de première instance du 16 décembre 2008 — Mergel e.a./OHMI (Patentconsult)

(Affaire T-335/07) ⁽¹⁾

(«Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale Patentconsult — Motif absolu de refus — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 40/94»)

(2009/C 32/60)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Parties requérantes: Volker Mergel (Wiesbaden, Allemagne); Klaus Kampfenkel (Hofheim, Allemagne); Burkart Bill (Darmstadt, Allemagne); et Andreas Herden (Wiesbaden) (représentant: G. Friderichs, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentants: S. Schäffner et G. Schneider, agents)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 25 juin 2007 (affaire R 299/2007-4) concernant l'enregistrement du signe verbal Patentconsult comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *MM. Volker Mergel, Klaus Kampfenkel, Burkart Bill et Andreas Herden sont condamnés aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 269 du 10.11.2007.

Arrêt du Tribunal de première instance du 17 décembre 2008 — Somm/OHMI (Abri ombrageant)

(Affaire T-351/07) ⁽¹⁾

(«Marque communautaire — Demande de marque communautaire tridimensionnelle — Abri ombrageant — Motifs absolus de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 40/94 — Absence de caractère distinctif acquis par l'usage — Article 7, paragraphe 3, du règlement n° 40/94»)

(2009/C 32/61)

Langue de procédure: l'italien

Parties

Partie requérante: Somm Srl (San Mauro Torinese, Italie) (représentant: M. Ferro, avocat)